

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

N : 2/2026

Séance du : SAMEDI 28 MARS 2026

Président de séance : Mme Marie-Hélène PETIT, Doyenne,  
puis M. Lamine NAHAM, Maire

Secrétaire de séance : Kévin GUINDO

NOM	PRESENT	ABSENT	Donne pouvoir à
Izzet ALBAYRAK	X		
Boris BATTAIS	X		
Rachid BELKALA	X		
Jean-Michel BITEAU	X		
Sébastien BOUSSION	X		
Nicolas CHAUVET	X		
Nicolas CHRISTOPHE		X	M.BELKALA jusqu'à son arrivée
Sylvie COULOT	X		
Elise DACOSSE	X		
Cindy DELANOE	X		
Julien FAGAULT	X		
Radouane FRIKACH	X		
Özge GISNE	X		
Kévin GUINDO	X		
Aurélie HAUGMARD	X		
Magali HEURTIN	X		
Lydie JACQUET	X		
Chantal JEOFFROY		X	MME PINEAU
Yamina KACHOUT	X		
Sergio KAHUDI LAMA	X		
Anaïs KERDA	X		
Hachim LAKSSIBI	X		
Pierrick LECOMTE	X		
Maxime LIOPE	X		
Brigitte MOLINES	X		
Conception MOUSSEAU-FERNANDEZ	X		
Lamine NAHAM	X		
Marie-Hélène PETIT	X		
Véronique PINEAU	X		
Olivier ROLLAND		X	Mme KACHOUT Jusqu'à l'arrivée de M. ROLLAND à 9h30
Hugo SALQUAIN	X		
Stéphanie TEXIER	X		
Mikail TURKOGLU	X		

Début de la séance du conseil municipal.

La convocation et le projet de délibération pour la séance d'aujourd'hui ont été envoyés par mail le mardi 24 mars 2026.

Les élus ont reçu le PV de la séance du 20 janvier 2026 dans ce mail du 24 mars.

Installation du Conseil municipal par Lamine NAHAM, Maire.

Kévin GUINDO est désigné secrétaire de séance.

1 – Procès-verbal du 20 janvier 2026.

Rapporteur : Mme PETIT

Le procès-verbal du 20 janvier est adopté avec 3 voix contre et 6 abstentions

Prises de parole de Mme PINEAU, M. BELKALA et M. BATTAIS.

2 - Election du maire

Cf PV Election du Maire et des Adjoints.

M. Lamine NAHAM est élu Maire de Trélazé.

9h30 – arrivée de M. Nicolas CHRISTOPHE

Prise de parole de M. Lamine NAHAM, Maire de Trélazé.

3 - Détermination du nombre d'adjoints

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Trélazé étant de 33, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 9.

Considérant qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 8 postes d'adjoints au Maire.

Vu la proposition de M. le Maire de créer 9 postes d'adjoints au Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de créer 9 postes d'adjoints au maire
- CHARGE M. le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 9 adjoints au Maire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A LA MAJORITE (8 ABSTENTIONS : M. ROLLAND, M. BELKALA, M. CHRISTOPHE, Mme KACHOUT, Mme KERDA, Mme MOLINES, M. BATAIS, M. FAGAULT)

#### 4- Election des Adjoints

Cf PV Election du Maire et des Adjoints.

Sont élus adjoints au Maire :

- Mme Véronique PINEAU
- M. Sébastien BOUSSION
- Mme Magali HEURTIN
- M. Izzet ALBAYRAK
- Mme Cindy DELANOE
- M. Nicolas CHAUVET
- Mme Elise DACOSSE
- M. Hachim LAKSSIBI
- Mme Aurélie HAUGMARD

#### 5- Lecture de la Charte de L'Elu local.

Rapporteur : M. Lamine NAHAM, Maire

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 10 avril à 18h30.

La séance est levée à 10h30.

Le secrétaire  
Kévin GUINDO



Le Maire  
Lamine NAHAM

